

Département des Landes
Commune de Lesperon

Arrivé le
12 NOV. 2015

D.D.T.M.

**Demande d'autorisation de défrichement pour la mise en culture de
31ha 30a 33ca**

Commune de Lesperon
Année 2015

**Rapport d'enquête publique
du 20 septembre au 21 octobre 2015**

(articles R122-1 et suivants du code de l'environnement
et
articles L341-1 et suivants du code forestier)

Maître d'ouvrage :
M. Dupouy Ludovic
27 avenue de la gare
40270 Cazères-sur-l'Adour

Commissaire-enquêteur :
M. Serge MARTY
260, rue Larroque
40090 Saint-Perdon
Tel : 05.58.06.92.80

Organisation et déroulement de l'enquête publique

Après avoir été désigné par ordonnance du 30 juillet 2015 n° E15000106/64 par M. Le Président du tribunal administratif de Pau, j'ai pris contact avec les services environnement et forêt de la DDTM des Landes en vue de préciser les modalités de l'enquête publique. Celles-ci font l'objet d'un arrêté préfectoral n° DDTM/SG/ARJ/2015-149.

Dates : du 21 septembre au 21 octobre 2015 inclus.

Siège de l'enquête : mairie de Lesperon.

Permanences :

- Lundi 21 septembre 2015 de 9h00 à 12h00 ;
- Vendredi 2 octobre 2015 de 9h30 à 12h00 ;
- Mercredi 21 octobre 2015 de 15h00 à 18h00.

Publicité et information du public

- Journal Sud-Ouest du 5 septembre 2015 et 26 septembre 2015 ;
- Annonces Landaises du 5 septembre 2015 et 26 septembre 2015 ;
- « Avis au public » affiché 15 jours avant et pendant toute la durée de l'enquête :
 - à la porte de la mairie ;
 - sur le site.

J'ai vérifié le maintien en bon état de l'affichage avant chaque permanence.

Visite des lieux

M. Dupouy, maître d'ouvrage, m'a accompagné lors de la visite de la parcelle le 21 octobre 2015 à l'issue de l'enquête.

Les trois permanences se sont déroulées conformément à l'arrêté préfectoral. J'ai disposé de la salle du conseil municipal pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier a été mis à la disposition du public en mairie de Lesperon.

Composition du dossier

Pièce 1 : informations juridiques et administratives.

- Objet de l'enquête
- Insertion de l'enquête dans la procédure administrative
- Textes régissant l'enquête.

Pièce 2 : demande d'autorisation

Pièce 3 : copie de la pièce d'identité

Pièce 4 : acte notarial et accord des propriétaires

Pièce 5 : étude d'impact

Pièce 6 : résumé non technique.

Présentation du projet

M. Dupouy Ludovic projette la réalisation d'une opération de défrichement en vue de la mise en culture de 31ha 30a 33ca de terrains sur le territoire de la commune de Lesperon, à l'ouest du département des Landes.

Il s'agit de l'installation d'un jeune agriculteur, actuellement ouvrier agricole dans une exploitation qui cultive des terres sur la commune de Lesperon.

Cette installation, à proximité pour laquelle il travaille, lui permettra donc d'utiliser les moyens cultureux présents et de rationaliser ainsi ses moyens cultureux (moins de déplacements routiers avec les engins agricoles).

Cette opération de défrichement a pour but la mise en culture de terrains.

Il souhaite mettre en place une agriculture raisonnée. Les techniques employées sont celles généralement utilisées pour les grandes cultures dans les Landes : irrigation par pivot, semis après labour, apport d'engrais raisonnés (fractionnés et uniquement apportés au moment où la plante en a besoin).

Cette culture évoluera vers un système de polyculture avec rotation culturale en associant par exemple la culture de pois de conserverie ou de haricots à la culture de maïs et de carottes.

La raison principale motivant le choix du site est la volonté du futur exploitant de s'installer à proximité de l'exploitation pour laquelle il est actuellement ouvrier agricole.

Le choix du site a été conforté par l'absence de sensibilités écologiques faites sur cette parcelle.

Le site est en coupe rase, l'ancien propriétaire n'a pas souhaité reboiser les terrains impactés par la tempête Klaus.

Le site est donc caractérisé par une forte action anthropique et une faible diversité floristique et faunistique (faible nombre d'espèces végétales et animales observés sur les parcelles du projet).

Enfin, ce projet respecte la charte de bonnes pratiques agricoles pour le défrichement dans les Landes de Gascogne, il se situe sur une commune boisée à plus de 70 %.

Au final, le présent îlot occupera une superficie de 31,3 hectares pour un total de 177 ha dans un rayon de 1500 m.

Observations du public

Le public ne s'est pas mobilisé pour cette enquête publique.

Monsieur Alain Caillet, administrateur de la SEPANSO, a consulté le dossier et déposé par écrit en date du 15 octobre 2015 ses observations et suggestions.

Monsieur Thierry Prévost représentant les propriétaires et exploitants forestiers de Lesperon a consulté le dossier et s'est entretenu avec le commissaire-enquêteur

Analyse des observations

Dans son courrier du 19 octobre 2015, M. Caullet administrateur de la SEPANSO adresse ses observations et suggestions.

La SEPANSO 40 constate que le projet repose sur des données économiques inéquitables.

Elle constate qu'il n'y a pas d'étude d'impact globale pour s'intéresser aux conséquences des défrichements sur le massif forestier qui part en lambeaux.

La SEPANSO espère que le commissaire-enquêteur donnera un avis défavorable au projet.

En réponse au procès-verbal des observations, le maître d'ouvrage répond point par point aux remarques de la SEPANSO.

M. Dupouy répond favorablement au représentant des forestiers par une attestation signée conjointement avec un représentant de la mairie de Lesperon. Cette attestation est jointe au dossier d'enquête.

M. Dupouy s'engage à entretenir les chemins d'accès à sa parcelle.

Fait à Saint-Perdon le 6 novembre 2015

Serge Marty



Département des Landes
Commune de Lesperon

Arrivé le
12 NOV. 2015
D.D.T.M.

**Demande d'autorisation de défrichement pour la mise en culture de
31ha 30a 33ca**

Commune de Lesperon
Année 2015

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉ DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Maître d'ouvrage :
M. Dupouy Ludovic
27 avenue de la gare
40270 Cazères-sur-l'Adour

Commissaire-enquêteur :
M. Serge MARTY
260, rue Larroque
40090 Saint-Perdon
Tel : 05.58.06.92.80

Monsieur Dupouy Ludovic projette la réalisation d'une opération de défrichement en vue de la mise en culture de 31ha 30a 33ca de terrain sur le territoire de la commune de Lesperon.

Il s'agit de l'installation d'un jeune agriculteur.

Les raisons principales motivant le choix du site sont la volonté du futur exploitant de s'installer à proximité de l'exploitation pour laquelle il est actuellement ouvrier agricole.

Le choix de ce site a ensuite été conforté par l'absence de sensibilités écologiques fortes sur cette parcelle.

Le site est en coupe rase, l'ancien propriétaire n'a pas souhaité reboiser les terrains suite aux dégâts de la tempête Klaus.

Ce projet respecte la charte de bonnes pratiques agricoles pour le défrichement dans les Landes, il se situe sur une commune boisée à plus de 70 %. Le site en final occupera une superficie de 31,3 ha.

Il faut rappeler le taux de boisement de la commune de Lesperon, il est de 90 %, cela représente 9 277 hectares boisés sur les 10 281 ha de superficie de la commune. Le projet représente 0,3 % de la surface communale.

Je tiens à rappeler que la forêt de pins peut être responsable de la forte anthropisation du secteur.

Aucune monoculture n'est bonne, ni pour les sols, ni pour la productivité, ni même pour l'écologie.

La majeure partie des agriculteurs dont M. Dupouy fait partie utilise aujourd'hui la rotation culturale.

Si la forêt landaise était plus diversifiée, elle serait plus rentable, plus bénéfique à l'environnement, elle préserverait les sols de l'acidification.

Le département des Landes perd plus de 1 200 ha agricoles tous les ans au détriment de la forêt. De nombreux agriculteurs cessent leurs activités et de nombreuses exploitations agricoles disparaissent.

Ce jeune agriculteur est à encourager.

En tenant compte de tous ces éléments :

- de l'avis de l'autorité environnementale ;
- de l'avis de la DDTM40 ;
- des réponses apportées par M. Dupouy aux observations et remarques de la SEPANSO et des exploitants forestiers ;
- de l'étude du dossier ;

Je soussigné, Serge Marty commissaire-enquêteur, émet un avis favorable à la demande d'autorisation de défrichement pour la mise en culture de 31ha 30a 33ca de M. Ludovic Dupouy sur la commune de Lesperon.

Fait à Saint-Perdon le 6 novembre 2015

Serge Marty

